



# Assemblée générale

Distr. générale  
3 janvier 2007

Soixante et unième session  
Point 92, c, de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 6 décembre 2006

[sur la base du rapport de la Première Commission (A/61/396)]

### 61/99. Rapport de la Conférence du désarmement

*L'Assemblée générale,*

*Ayant examiné* le rapport de la Conférence du désarmement<sup>1</sup>,

*Convaincue* que la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement, joue un rôle primordial dans les négociations de fond sur les questions prioritaires de désarmement,

*Estimant* qu'il faut mener les négociations multilatérales de façon qu'elles aboutissent à des accords sur des questions concrètes,

*Rappelant* à ce propos que la Conférence a un certain nombre de questions urgentes et importantes à négocier,

*Prenant note* des discussions dynamiques tenues sur le programme de travail pendant la session de 2006 de la Conférence, ainsi qu'il ressort du rapport et des minutes des séances plénières,

*Prenant note également* de l'intensification des travaux de la Conférence, grâce à l'apport constructif de ses États Membres, aux débats structurés centrés sur tous les points de l'ordre du jour, notamment avec la participation d'experts des capitales, et à la coopération entre les six Présidents de la Conférence lors de la session de 2006,

*Prenant note en outre* des contributions notables faites pendant la session de 2006 en vue de faciliter une discussion de fond sur les questions inscrites à l'ordre du jour ainsi que des discussions tenues sur d'autres questions de nature à présenter un intérêt en ce qui concerne la situation qui règne actuellement en matière de sécurité internationale,

*Soulignant* à quel point il est urgent que la Conférence commence ses travaux de fond au début de sa session de 2007,

*Considérant* que les interventions du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, des ministres des affaires étrangères et d'autres hauts responsables

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et unième session, Supplément n° 27 (A/61/27).

constituent des témoignages de soutien en faveur des travaux de la Conférence et de son rôle en tant qu'unique instance multilatérale pour les négociations sur le désarmement,

*Consciente* de l'importance des actions menées pour redynamiser le mécanisme visant à assurer le désarmement, y compris la Conférence,

*Estimant* qu'il importe de poursuivre les consultations sur la question de l'élargissement de la composition de la Conférence,

1. *Réaffirme* le rôle de la Conférence du désarmement en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement ;

2. *Demande* à la Conférence d'intensifier encore les consultations et d'examiner les possibilités qui permettraient d'arriver à un accord sur un programme de travail ;

3. *Prend note* du vif intérêt collectif manifesté par la Conférence pour que les travaux de fond commencent dès que possible à sa session de 2007 ;

4. *Se félicite* que la Conférence ait décidé de prier le Président en exercice et le Président entrant de procéder à des consultations pendant l'intersession, puis de faire si possible des recommandations en tenant compte de toutes les propositions pertinentes, y compris celles qui figurent dans les documents présentés à la Conférence, ainsi que des vues exprimées et des discussions ayant eu lieu, et de s'efforcer de tenir les membres de la Conférence informés de leurs consultations, selon qu'il conviendrait, comme il est indiqué au paragraphe 28 du rapport de la Conférence<sup>1</sup> ;

5. *Prie* tous les États membres de la Conférence de coopérer avec le Président en exercice et ses successeurs dans les efforts qu'ils font pour faciliter un prompt commencement des travaux de fond à la session de 2007 ;

6. *Prie* le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que la Conférence dispose des services d'appui administratif et technique et de conférence appropriés ;

7. *Prie* la Conférence de lui présenter, à sa soixante-deuxième session, un rapport sur ses travaux ;

8. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-deuxième session la question intitulée « Rapport de la Conférence du désarmement ».

67<sup>e</sup> séance plénière  
6 décembre 2006